Commune d'Antigny

DÉLIBÉRATION
N° 2026/30

L'an deux mil vingt-et-six, le 21 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15			
Présents : 14			
Votants : 14			
Votes	**Pour : 14**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, M. Vincent CERISIER, Mme Emmanuelle FAUTREL, M. Bruno MARTIN, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, Mme Valérie SPOTO, M. Stéphane THOULISSE, Mme Cindy VILLEMOND, Mme Aurore GERMANEAU.
Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU.
Étaient absents :
Procurations :

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale de Civaux

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.125-17 et suivants,
Vu l'article R.125-57 du Décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 relatif à la composition des CLI auprès des installations nucléaires,
Considérant que la commune d'Antigny est située dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire de Civaux, et par conséquent se trouve dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de Civaux,
Considérant que la CLI est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement pour ce qui concerne les installations du site et qu'elle assure également une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre,
Monsieur le Maire explique qu'à la suite des dernières élections municipales, que le Conseil Municipal doit désigner un titulaire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **DÉSIGNER** Bruno MARTIN comme titulaire.

Fait à ANTIGNY, le 26 mai 2026

La secrétaire de séance,
Noémie CHARTRIN

Le Maire,
Vincent LAUER

MAIRIE D'ANTIGNY 86310 (Vienne)

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49
mairie@antigny86.fr

AR Prefecture
086-218600062-20260521-21052026_30-DE
Reçu le 29/05/2026